

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023

Le compte financier Unique 2023 se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	239 698,32 €	596 351,78 €	356 653,46 €	Excédent
Investissement	57 752,70 €	77 856,54 €	20 103,84 €	Excédent
Balance générale			376 757,30 €	Excédent

Le Conseil Municipal,

Vu la lecture du Compte Financier Unique 2023 du budget principal par le 1^{er} adjoint,

Vu les pièces justificatives produites, service par service et article par article, pour l'ensemble des dépenses et des recettes,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - Article 001 « Excédant d'investissement reporté » 20 103,84 €
 - Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 356 653,46 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**

Le Maire,



Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Autorisation au Maire pour signer un contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de
l'aménagement d'une aire de jeux et d'un parking de véhicules légers**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe pour
l'aménagement d'une aire de jeux et la réalisation d'un parking « Véhicules légers » sur les
parcelles anciennement HUBER.

Le Bureau d'Études M2I a été missionné pour vérifier la faisabilité technique, juridique,
environnementale et financière de ce projet.

Les sondages pédologiques, placés à des endroits stratégiques, ont permis de conclure à
l'absence de zones humides sur critères pédologiques.

Des investigations sur critères floristiques ont été menés.

L'absence de végétation indicatrice des milieux humides indique qu'aucun habitat biologique
n'est caractéristique d'une zone humide au sein de la zone d'étude.

Les parcelles sondées ne sont pas impactées par une zone humide quelconque et permet la
réalisation du projet.

Le bureau d'étude M2i a estimé à 160 000 € HT les travaux d'aménagement détaillés comme
suit :

- Aménagement du parking pour véhicules légers y compris place de stationnement PMR
(personne à mobilité réduite), place de stationnement avec borne de recharge électrique
conformément à la réglementation et y compris des arceaux pour vélos.
- Création d'une aire de jeux

Il a remis pour un contrat de maîtrise d'œuvre dont le taux de rémunération est fixé à 6,30%
soit 10 080 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de valider l'offre remise par le bureau d'étude M2I pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création du parking véhicules légers et d'une aire de jeux pour un montant de 10 080 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG
Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Autorisation au Maire de solliciter le Fonds Communal Alsace (FCA) de la Collectivité Européenne d'Alsace et toutes autres subventions dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux et d'un parking véhicules légers

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement d'un parking pour véhicules légers et la création d'une aire de jeux.

Dans le cadre de ce projet, la Commune peut solliciter le Fonds Communal Alsace de la Collectivité Européenne d'Alsace. Ce fonds a pour vocation d'aider les Communes alsaciennes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de 3 projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000€.

Considérant le montant estimatif des travaux à hauteur de 160 000 € HT, le Maire propose de solliciter le Fonds Communal Alsace pour l'aménagement de l'aire de jeux et du parking véhicules légers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de solliciter le Fonds Communal Alsace pour l'aménagement de l'aire de jeux et du parking véhicules légers
- **CHARGE** le Maire à déposer une demande d'aide financière au titre du Fonds Communal Alsace pour l'aménagement de l'aire de jeux et du parking véhicules légers auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des aides financières dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux et du parking véhicules légers
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG
Céline GILLIG



**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Mise en sécurité de l'accès et des abords de l'Église : définition du projet

Le Maire rappelle que la Commune avait obtenu une dérogation dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour la mise en conformité de l'accès de l'Église et du cimetière.

L'état des escaliers d'accès s'est très nettement dégradé, et il convient aujourd'hui de rénover les escaliers. La réhabilitation comprendra un relevé précis de l'existant garantissant une bonne prise en compte des sutures de maçonneries générées par les nouveaux ouvrages. Un pallier d'accès principal sera également aménagé pour permettre d'accéder directement à l'Église. Les travaux sont sommairement estimés à 35 000 € HT.

Le Bureau d'étude propose également de mettre en place d'un garde-corps normalisé en tête du mur périphérique pour un montant estimé entre 45 000 € HT et 75 000 € HT.

Avant de procéder à la mise en place du garde-corps, il convient d'abord de solliciter un diagnostic du mur destiné à le supporter. Par conséquent, les travaux de mise en place du garde-corps sont différés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser la réhabilitation et la mise en sécurité des escaliers en gré menant à l'église et au cimetière.
- **DEMANDE** au Maire de solliciter une offre de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'Études M2I
- **DÉCIDE** de solliciter un diagnostic pour connaître l'état de solidité du mur périphérique du cimetière

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Signature d'une convention avec Mme Marie SIEGRIST pour la location de la salle des fêtes

Le Maire rappelle que Mme SIEGRIST Marie, kinésithérapeute, a proposé des cours de Pilate tous les mardis à 19h00 à la salle polyvalente de Lixhausen d'octobre 2022 à fin août 2023.

Elle propose à nouveau cette activité pour l'année 2023-2024.

Le Maire propose de signer la convention annuelle pour la location de la salle polyvalente avec Mme Marie SIEGRIST pour une mise à disposition des locaux tous les mardis de 18h30 à 20h30.

L'accès sera donné à la salle et aux installations sanitaires. Toute autre utilisation fera l'objet d'un contrat de location commun de la salle polyvalente.

Il propose de maintenir le loyer annuel à 350 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de louer la salle polyvalente à Marie SIEGRIST dans le cadre de cours de Pilate les mardis de 18h30 à 20h30
- **FIXE** la location forfaitaire annuelle à 350 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN),
Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention au FC Lixhausen

Le Maire rappelle le caractère argileux du sol de la Commune.

Pour permettre une bonne perméabilité des sols des terrains de foot, éviter la stagnation de l'eau et lutter contre les inondations, le FC Lixhausen a décidé de procéder au sablage du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement.

Le dernier sablage du terrain d'honneur remonte à 2018. Cette opération doit être renouvelée pour permettre un bon entretien des terrains.

La société RENOVA a remis une offre pour 8 548,00 € TTC.

Le Maire propose de soutenir le club en lui accordant une subvention de 2 500 € pour cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de 2 500 € au FC LIXHAUSEN dont le siège social est situé 3 rue du Stade à Lixhausen
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE (procuration à Luc KERN), Julien
RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Cession de la parcelle n°81 section 01 à Mme WALDER Monique

Le Maire explique qu'en date du 10 avril 2001, le conseil municipal avait décidé de céder la parcelle n°81 section 1 d'une superficie de 0,12 are à Mme WALDER Monique épouse GOULON.

Aucun acte notarié n'a été signé pour acter la mutation de cette parcelle et à ce jour, elle appartient toujours à la Commune.

En date du 6 février 2024, Mme WALDER Monique épouse GOULON a confirmé son souhait d'acquérir la parcelle n°81 section 1.

Le Maire propose de régulariser la situation et de retirer la délibération prise le 10 avril 2001. Et en complément, il propose au conseil municipal de prendre la décision pour permettre la cession du bien à Mme WALDER Monique épouse GOULON au prix de 6 000 € l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de retire la délibération prise le 10 avril 2001 exprimée en francs
- DÉCIDE de céder la parcelle n°81 section 01 d'une superficie de 0,12 are à Mme WALDER Monique épouse GOULON au prix de 6 000 € l'are conformément aux décisions antérieures soit **720,00 €**
- DIT que les démarches et les frais de dossier sont à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le **28 FEV. 2024**



Le Maire,
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG